

RAPPORT D'ACTIVITÉ



caisse de retraites du personnel de la ratp

L'édito du Directeur de la CRP RATP



Christophe ROLIN

Créée par des décrets de 2005 et notamment le décret 1635-2005 du 26 décembre 2005, mise en place en janvier 2006, la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP a donc eu 20 ans cette année.

Une temporalité courte à l'échelle de celle du régime de retraite de la RATP, mis en place en 1950 et même sous une autre forme dès 1930, mais longue si on prend le temps de mesurer l'ampleur des évolutions vécues par ce régime depuis 20 ans.

Les réformes, souvent dites « des retraites », ont été multiples depuis 2005 : la réforme de 2008 a ainsi appliqué à la RATP les principes de la réforme « Fillon » de 2003, avec un alignement progressif sur le régime de la fonction publique et notamment l'extinction des bonifications dans le régime.

Puis en 2010, la réforme « Woerth », appliquée avec décalage au régime spécial, a conduit à relever progressivement l'âge d'ouverture des droits et a poursuivi la convergence vers les règles du régime général et de la fonction publique.

La réforme « Touraine » (2014), également transposée au régime spécial, a pour sa part renforcé l'augmentation de la durée d'assurance requise pour le taux plein.

La réforme des retraites 2023 (réforme « Borne ») a été majeure puisque, outre un nouveau relèvement progressif des âges de départ et de la durée d'assurance requise, elle a entériné la fermeture du régime spécial de retraite de la RATP pour les nouveaux entrants.

Autre date majeure : le décret du 2 décembre 2024, en application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, a garanti la portabilité des droits au régime spécial aux salariés de la RATP changeant d'employeur.

Enfin, plus récemment, le recouvrement des cotisations des salariés transférés dans le cadre de la LOM de 2019 a été confié à l'Urssaf et à compter du 1er janvier 2026, le recouvrement des cotisations retraite des salariés de la RATP est transféré de la CRP RATP à l'Urssaf.

Sans prétention aucune, la petite caisse de retraites de ce régime - 40 salariés - a eu le mérite de gérer et d'absorber toutes ces réformes, en termes de relation avec les assurés, d'intégration juridique mais aussi et surtout en matière d'évolutions informatiques quasi permanentes à engager.

Ce d'autant, qu'indépendamment de ces réformes, la CRP RATP a dû absorber la création puis la montée en charge continue des dispositifs ou outils dits de l'interrégime, comme le simulateur moncompteRETRAITE, a dû basculer à la DSN ou encore initier la bascule de sa base carrières propre vers le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).

Les retours d'appréciation de ses affiliés, mesurés chaque année par des enquêtes de satisfaction, comme ceux de son Conseil d'Administration ou de la plupart des corps de contrôle (ministères du tutelle, Contrôle général économique et financier, IGAS, etc...) semblent indiquer que nous avons été et sommes encore collectivement au rendez-vous de ces évolutions. Faisons en sorte que cela se poursuive.



SOMMAIRE



06
09

Quelques chiffres clés

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

10
17

- 12 Le mot de Benjamin MAURICE
Président du Conseil d'Administration
- 14 Le Conseil d'Administration
- 16 La tutelle administrative
- 17 L'organisation des services de la CRP RATP

LES FAITS MARQUANTS EN 2025

18
31

- 20 L'ouverture à la concurrence des transports publics
en Ile de France
- 22 Les actions menées en faveur de nos affiliés
- 25 La sécurité informatique
- 26 "Pour bien vieillir" et les maisons France Service
- 27 Le plan de lutte contre la fraude
- 28 Le nouveau circuit de financement du régime
- 30 Les indicateurs de la COG
- 31 Le budget COG

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

32
43

- 34 Les pensions du régime spécial
- 39 Focus réformés
- 40 Les pensions de réversion
du régime spécial
- 41 Les pensions de coordination
et de retraite complémentaire
- 43 Les perspectives du régime

ANNEXES FINANCIÈRES

44

- 46 Trésorerie du régime en 2025
- 47 Certification des comptes

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



98,7 %

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

27 503
appels entrants



94,87%
d'appels aboutis



10 254
courriels reçus

DÉVELOPPEMENT DURABLE



✓ La collecte de déchets

92,86%
de papiers et cartons

6,02%
emballages boissons

1,13%
autres déchets

✓ Le recyclage de nos déchets a permis de sauvegarder :



64 903 litres d'eau



135 arbres



✓ La consommation d'énergie

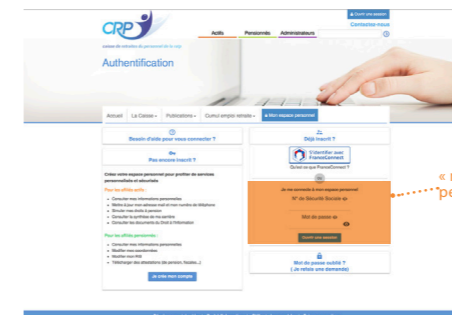
- 6,75 %
par rapport à 2019

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SITE INTERNET

361 254
connexions au site en 2025

+8 % par rapport à 2024



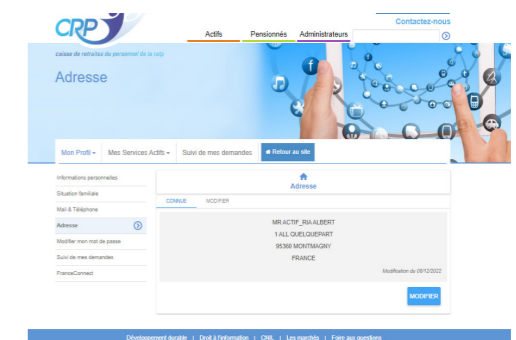
« mon espace personnel »



31 959
affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

+2 % par rapport à 2024

NOS SERVICES EN LIGNE



42,5 %
de modifications d'adresse postale en ligne

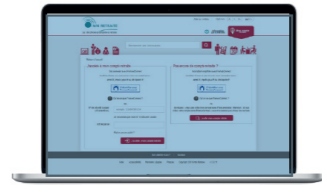


88,4 %
de nos affiliés actifs proches de la retraite ont pris rendez-vous en ligne



CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

COMPTE RETRAITE SUR INFO-RETRAITE.FR



46 098

assurés affiliés à la CRP RATP ont un compte retraite sur info-retraite.fr

✓ Les services en ligne utilisés par nos affiliés

295

demandes de retraites ont été créées



53
demandes de rectification de carrière ont été déposées



154
suivis de demandes de pensions de réversion



CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

LE SITE INFO-RETRAITE

a reçu 55 millions de visiteurs.



✓ Les services en ligne

23,7 millions d'estimations



réalisées sur "Mon estimation retraite"

✓ Les demandes en ligne

579 250
demandes de retraite ont été déposées sur le service en ligne



132 440
demandes de réversion en ligne

✓ L'application mobile



2,8 millions de téléchargements de l'appli en 2025

30 millions de visiteurs



LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

- 12 LE MOT DE BENJAMIN MAURICE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 14 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 15 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES
COMMISSIONS
- 16 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE
- 17 L'ORGANISATION DES SERVICES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Entretien avec Monsieur MAURICE,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



Les efforts de modernisation de ses outils de communication ont été poursuivis avec la préparation de l'ouverture du nouveau site internet, prévue courant 2026, qui constitue une avancée majeure. Plus intuitif, plus accessible et entièrement repensé autour des besoins des utilisateurs, il doit renforcer la transparence de l'information et faciliter les démarches en ligne.

Les enquêtes de satisfaction ont continué de confirmer globalement la confiance des affiliés et la qualité perçue des services de la Caisse. Les observations des affiliés contenues dans ces enquêtes lui sont précieuses pour améliorer sans cesse la qualité du service rendu.

L'année 2025 restera une année charnière dans l'histoire de la Caisse de retraites du Personnel de la RATP.

Elle a marqué à la fois le vingtième anniversaire de sa création et l'aboutissement d'importantes transformations structurelles engagées dans le double contexte de l'ouverture à la concurrence des bus en Île-de-France et de mise en extinction du régime : révision de l'assiette et du taux des cotisations dues par la RATP, définition des modalités de participation des nouveaux employeurs au financement de la Caisse, sécurisation du circuit de financement, définition des relations avec le régime général de sécurité sociale, modification des modalités de recouvrement des cotisations sociales et patronales

Au-delà de ces transformations profondes, la relation avec les affiliés de la Caisse est demeurée au cœur de son action en 2025.

Face à la multiplication et à la sophistication des cybermenaces, la sécurité informatique s'est imposée comme une priorité stratégique pour la Caisse. En 2025, des investissements significatifs ont été réalisés pour renforcer la protection de ses infrastructures, sécuriser les données sensibles et améliorer la résilience de ses systèmes.

Au-delà des outils techniques, un effort important de sensibilisation et de formation a été mené auprès de ses équipes. La cybersécurité est une responsabilité collective. Elle constitue désormais un élément central de la confiance due par la Caisse à des affiliés et partenaires.

Dans cette période d'évolution majeure, je tiens à remercier chaleureusement les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement, leur disponibilité et la

qualité des échanges.

Je souhaite également saluer l'ensemble des salariés de la Caisse pour leur professionnalisme, leur adaptabilité et leur implication. Les changements engagés exigent rigueur et mobilisation ; ils ont su y répondre avec détermination et efficacité.

QUELQUES MOTS SUR BENJAMIN MAURICE :

BENJAMIN MAURICE EST DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP) DEPUIS SA NOMINATION PAR DÉCRET DU 2 AVRIL 2025. IL PILOTE DÉSORMAIS, AU SEIN DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, LES POLITIQUES NATIONALES DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), BENJAMIN MAURICE A NOTAMMENT ÉTÉ DIRECTEUR DU CABINET D'OLIVIER DUSSOPT, MINISTRE DU TRAVAIL, DU PLEIN-EMPLOI ET DE L'INSERTION, APRÈS AVOIR ÉTÉ LE CONSEILLER SOCIAL D'ELISABETH BORNE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

BENJAMIN MAURICE A ÉTÉ NOMMÉ LE 2 NOVEMBRE 2023 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2025

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur Pascal KIES
CGT	Monsieur Stéphane CHOULY	Monsieur John BORGES
CGT	Monsieur Sylvain GILIBERT	Madame Laura CHERNAÏ
CGT	Monsieur Sébastien LESGENT	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Madame Véronique HALLAY	Monsieur David CLARUS
CGT	Madame Karima KHELIFA	Madame Eloïse GIVELET
UNSA	Monsieur Stéphane BIDAUD	Madame Magaly CLEUET
UNSA	Madame Elisabeth CORREIA	Madame Catherine AMARI
UNSA	Monsieur Tarik ALLALOUCHE	Monsieur Laurent DUMICZ
CFE-CGC	Madame Viviane HOLC	Monsieur Cyril LARDIERE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Guillaume LERENDU	Madame Lysiane LE MIGNON
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 10 FÉVRIER 2025

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Kamel ADROUCHE	Madame Séverine DUCRET
Madame Marie CHEVREUL	Madame Aurélie LEVI
Madame Anne-Cécile MARTINIAK	Madame Pascale VINCHON
Monsieur Marc PONCELIE	Madame Gaëlle DESPAS
Madame Sandrine LEPAGE	Madame Audrey DOUINE
Madame Nadège GAUTIER	Monsieur Bruno GAUDRY
Monsieur Éric GAVERINI	Madame Elisa SOTO
Madame Florence LEMOINE-GOY	
Madame Christine MERCKAERT	
Monsieur Ludovic RANDON	
Madame Mélanie DETIENNE-DERISBOURG	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

CINQ RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois dans l'année, avec un Conseil d'Administration extraordinaire en septembre 2025. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Présidée par Monsieur LERENDU.
Trois réunions se sont tenues en 2025.

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Présidée par Madame MERCKAERT
Il n'y a pas eu de réunion cette année.

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

Présidée par Monsieur GALLE jusqu'au 1er juillet 2025 puis par Monsieur BIDAUD.
Deux réunions se sont tenues.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Présidée par Madame MARTINIAK
Une réunion en 2025

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.



LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Etienne CANTON pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté Industrielle et Numérique, Messieurs Pierre PELINI et Rémi TABAUD DEBOTH. pour le ministère chargé du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

→ La mission de Contrôle Général économique et financier a été assurée par Madame Viviane SILO.

LE MINISTÈRE INVITÉ AUX INSTANCES

Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP et est représenté par Monsieur DESTAILLEUR.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



DIRECTEUR ADJOINT
JULIEN BECOTE
✓ Contrôle de gestion
✓ Pilotage des projets



AGENCE COMPTABLE
VALÉRIE BARBIER
✓ Comptabilité
✓ Contrôle



COMMUNICATION
CAROLINE REMY



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SAÏDA VIART
✓ Secrétariat
✓ Ressources humaines
✓ Service juridique
✓ Services généraux



DIRECTION
CHRISTOPHE ROLIN



SERVICE INFORMATIQUE
CHRISTOPHE DUMERIL
✓ Études
✓ Exploitation
✓ MOA



PRODUCTION/ RELATION CLIENT
SALOIS BELKACEM
✓ Régime spécial
✓ Régime de la coordination
✓ Accueil physique
✓ Plateforme téléphonique



MSSI
CHRISTOPHE DUMERIL



MÉDECIN CONSEIL
DOCTEUR SYLVAIN GALTIER

Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2025, en Équivalence Temps Plein (ETPMA) est de : 42,19(CDI et CDD).



Les faits marquants en 2025

- 20 L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES TRANSPORTS PUBLICS EN ILE DE FRANCE
- 22 LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE NOS AFFILIÉS
- 25 LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE
- 26 « POUR BIEN VIEILLIR » ET LES MAISONS FRANCE SERVICES
- 27 LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE
- 28 LE NOUVEAU CIRCUIT DE FINANCEMENT DU RÉGIME
- 30 LES INDICATEURS DE LA COG EN 2025
- 31 LE BUDGET DE LA COG EN 2025



L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES TRANSPORTS PUBLICS EN ÎLE DE FRANCE

Un projet structurant qui entre en phase opérationnelle

Engagée depuis plusieurs années, l'ouverture à la concurrence des transports publics en Île-de-France constitue une transformation majeure pour l'ensemble des acteurs du système de retraite de la RATP.

Après une première phase de cadrage et d'explication, 2025 marque une étape clé : celle du passage progressif à une mise en œuvre concrète, coordonnée et sécurisée.

Pour la CRP RATP, l'enjeu est clair : garantir la continuité des droits à retraite des affiliés, dans un contexte où les employeurs se diversifient et où les échanges d'informations évoluent profondément.

Un projet aux multiples dimensions

L'ouverture à la concurrence mobilise simultanément des évolutions réglementaires, organisationnelles, informatiques et humaines.

Ces différentes dimensions avancent en parallèle, avec un objectif commun : assurer un fonctionnement fiable et lisible pour les affiliés, comme pour les entreprises concernées.

Sur le plan réglementaire, plusieurs textes sont venus préciser les conditions d'application de la loi, notamment pour sécuriser le régime spécial de retraite de la RATP dans un environnement multi-employeurs.

Ce travail d'analyse et d'interprétation est essentiel pour adapter les règles existantes sans remettre en cause les droits des agents.

De nouveaux échanges de données pour sécuriser les carrières

L'un des changements les plus structurants concerne la gestion et la transmission des données de carrière.

Jusqu'à présent, la CRP RATP fonctionnait dans un cadre principalement interne à l'entreprise RATP.

L'ouverture à la concurrence introduit de nouveaux employeurs et nécessite donc des mécanismes de transmission de données harmonisés.

Dans ce contexte, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) devient un outil central. Elle permet de standardiser les échanges d'informations sociales entre les entreprises, les organismes de recouvrement et les caisses de retraite.

Pour la CRP RATP, cela implique l'intégration de nouveaux flux de données, mais aussi l'adaptation des systèmes d'information pour garantir la fiabilité, la traçabilité et la sécurité des informations relatives aux carrières des affiliés.

Le transfert du recouvrement : une évolution majeure

Autre évolution importante : le transfert du recouvrement des cotisations vers le réseau des Urssaf, effectif depuis le 1er octobre 2025.

Cette évolution nationale s'inscrit dans une logique de simplification et d'harmonisation des pratiques. Pour les affiliés, ce changement n'a pas d'impact direct sur leurs droits ; en revanche, il implique une coordination renforcée entre la CRP RATP, les Urssaf et les employeurs.

Des échanges étroits ont ainsi été mis en place pour sécuriser les flux et accompagner les nouveaux

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES TRANSPORTS PUBLICS EN ÎLE DE FRANCE

acteurs dans leurs obligations déclaratives.

Accompagner les nouvelles entreprises, un enjeu clé

L'arrivée progressive de nouveaux employeurs constitue une étape sensible du projet.

Chaque entreprise doit être préparée à ses responsabilités : compréhension du cadre réglementaire, mise en place des processus de transmission des données, respect des délais et qualité des informations transmises.

La CRP RATP joue ici un rôle central d'accompagnement, en lien avec Île-de-France Mobilités et les différentes parties prenantes.

L'objectif est double : sécuriser les parcours professionnels des agents concernés et garantir une coordination fluide entre tous les acteurs.

Un projet avant tout humain

Au-delà des aspects techniques et réglementaires, l'ouverture à la concurrence représente également un enjeu humain important.

Les équipes de la CRP RATP sont directement mobilisées pour faire évoluer les outils, adapter les pratiques et intégrer de nouvelles compétences.

Cette montée en charge progressive permet d'aborder la transformation de manière maîtrisée et d'assurer la continuité de service attendue par les affiliés.

Une dynamique appelée à se poursuivre

Si des jalons importants ont été franchis en 2025 et début 2026, le projet d'ouverture à la concurrence s'inscrit dans le temps long, notamment avec

l'intégration des agents des tramways en 2027

D'autres évolutions sont à venir, notamment en matière d'outils de gestion des carrières et de coordination inter-régimes.

La CRP RATP reste pleinement engagée dans cette transformation, avec une priorité constante : accompagner le changement tout en préservant la qualité de service et la sécurité des droits à retraite.

C'est dans cette logique de continuité et d'anticipation que s'inscrit l'ensemble des actions menées.

Repères clés :

Un cadre en évolution

L'ouverture à la concurrence transforme progressivement l'organisation du secteur, avec l'arrivée de nouveaux employeurs, tout en maintenant l'affiliation au régime spécial de la RATP.

Une CRP RATP multi-employeurs

Depuis octobre 2025, la CRP RATP gère les carrières d'agents relevant de plusieurs employeurs.

Des échanges de données modernisés

La DSN devient le principal canal de transmission des informations de carrière et de cotisations.

Un recouvrement assuré par les Urssaf

Depuis octobre 2025, les cotisations sont recouvrées par le réseau des Urssaf, sans impact pour les affiliés.

Une priorité constante

Garantir la continuité des droits, la fiabilité des données et la qualité de service.



LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE NOS AFFILIÉS

Enquête de satisfaction

Une démarche d'écoute inscrite dans le pilotage de la qualité de service.

En 2025, la Caisse a poursuivi le recueil régulier de l'avis des affiliés afin d'alimenter le suivi de la qualité de service et d'éclairer les actions menées en matière de communication. Cette enquête contribue à objectiver la perception des services rendus et à mesurer l'adéquation des dispositifs d'information et de contact aux attentes des affiliés.

Menée auprès de nos affiliés actifs et pensionnés, elle porte sur l'ensemble des canaux de communication utilisés au cours des démarches de départ à la retraite, qu'ils soient relationnels ou dématérialisés : qu'il s'agisse des contacts par téléphone, des rendez-vous individuels, des échanges par mails, des envois postaux ou de l'utilisation du site internet.

Elle permet ainsi de disposer d'une vision consolidée de l'expérience affilié, tout en identifiant les points de vigilance.

Des résultats globalement satisfaisants, en léger retrait.

Les résultats 2025 témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé, tout en faisant apparaître une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution invite à une lecture attentive des indicateurs.

L'analyse par mode de contact met en évidence des niveaux de satisfaction contrastés selon les canaux utilisés, certains d'entre eux conservant une appréciation très favorable,

tandis que d'autres appellent des ajustements en matière d'organisation, d'accessibilité ou de clarté des informations transmises.

Ces résultats confirment l'importance d'adapter en continu les actions de communication aux usages réels et aux attentes exprimées par les affiliés.

Des enseignements intégrés aux actions d'amélioration.

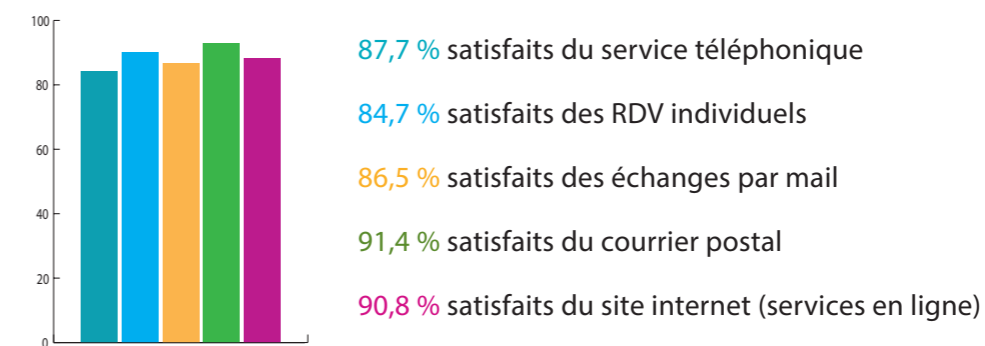
Les résultats quantitatifs, complétés par les retours qualitatifs, constituent une base de travail pour l'évolution des dispositifs de communication. Ils alimentent les actions engagées, notamment en matière de :

- optimisation des contenus d'information afin de répondre aux besoins de compréhension des affiliés ;
- évolution des supports et services en ligne ;
- adaptation des modalités de contact aux besoins exprimés.

L'enquête de satisfaction s'inscrit ainsi dans une logique de progression continue, en accompagnement des transformations engagées par la Caisse au service de ses affiliés

LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE NOS AFFILIÉS

89,8 % SATISFAITS DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA CAISSE

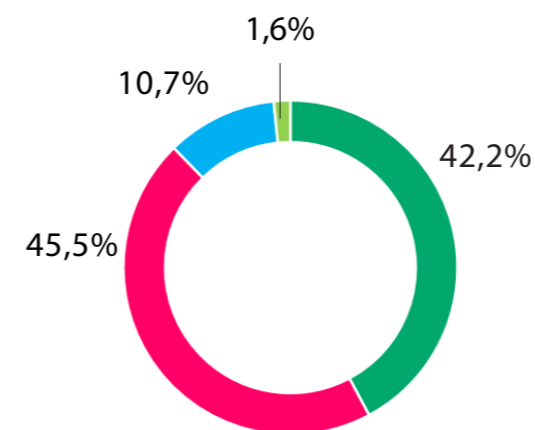


LE TAUX DE RÉITÉRATION SUR L'ENSEMBLE DES MODES DE CONTACT

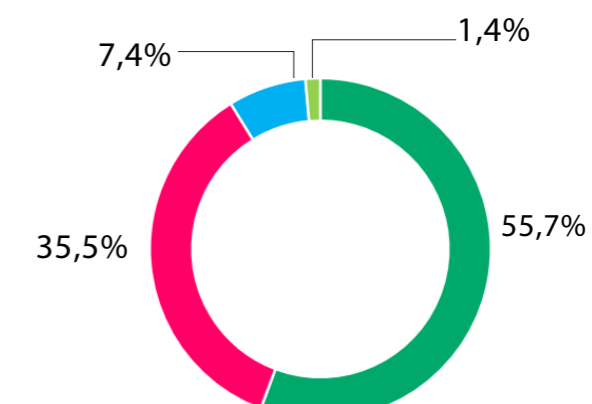
79,3% d'affiliés n'ayant pas relancé la Caisse

12,2% d'affiliés déclarant avoir relancé au moins 2 fois la caisse

GLOBALEMENT, VOUS DIRIEZ DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE QUE VOUS EN ÊTES ?



VOUS DIRIEZ DU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER DE DÉPART À LA RETRAITE QUE VOUS EN ÊTES OU QUE VOUS EN AVEZ ÉTÉ ?



- Très satisfait
- Assez satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait



LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE NOS AFFILIÉS

Les réunions d'information affiliés

Chaque année, la CRP RATP organise des réunions d'information à destination des affiliés actifs, dans l'objectif de les accompagner dans la compréhension et la préparation de leur départ à la retraite.

Ces rencontres constituent un temps d'information et d'échange essentiel, permettant d'apporter des repères clairs sur le cadre réglementaire, les démarches à anticiper et les outils mis à disposition.

Les réunions sont programmées en fonction de la date d'ouverture des droits des affiliés invités, qu'elle concerne l'année en cours ou l'année suivante. Les affiliés concernés sont invités à participer via une convocation adressée en fin d'été.

L'inscription s'effectue simplement et exclusivement depuis l'espace personnel dédié aux réunions d'information affiliés (RIA), offrant la possibilité de choisir la session la plus adaptée parmi les créneaux proposés.

Organisées entre la fin du mois de septembre et la mi-décembre, les réunions sont animées par des experts retraite. Les sessions abordent de manière pédagogique les principales thématiques liées au parcours retraite : réglementation en vigueur, étapes clés des démarches, dispositifs spécifiques et présentation des services disponibles en ligne.

Le format collectif favorise les échanges et permet aux participants d'obtenir des réponses directes à leurs interrogations.

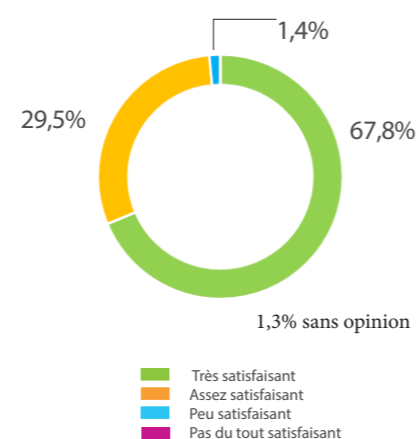
En complément de ces réunions, la CRP RATP propose des rendez-vous individuels avec des conseillers retraite, accessibles sur demande via l'espace personnel. Ces entretiens permettent

d'apporter un accompagnement personnalisé et de traiter des situations particulières en fonction du parcours de chaque affilié.

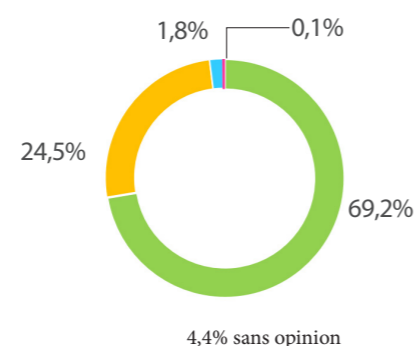
À l'issue des réunions, un questionnaire de satisfaction est proposé aux participants afin de recueillir leur appréciation et leurs attentes. Les retours formulés contribuent à ajuster et améliorer le dispositif d'une année sur l'autre, dans une démarche continue d'adaptation et de qualité de service.

La satisfaction des participants sur :

Le contenu de la réunion



Son organisation



LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Un enjeu stratégique renforcé en 2025

Dans un contexte de menaces croissantes, la réglementation européenne NIS2 impose depuis 2024 des exigences renforcées en matière de sécurité des systèmes d'information aux organismes essentiels.

À ce titre, la CRP RATP, dont les missions critiques incluent le versement des pensions et la gestion des droits, a été audité par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en tant qu'organisme pilote. Cet audit a confirmé la bonne prise en compte des enjeux de sécurité et la solidité des dispositifs déployés pour garantir la continuité du service public.

Une politique de sécurité structurée autour de règles de bonne conduite

La CRP RATP s'appuie sur un ensemble de règles de bonne conduite pour protéger les données : limitation stricte des informations consultées, usage exclusif des outils internes autorisés, respect renforcé de la confidentialité, sécurisation systématique des accès et signalement immédiat des incidents.

Ces principes s'accompagnent d'exigences de traçabilité et de maîtrise des supports afin de limiter tout risque lié aux données sensibles.

Des actions déjà engagées depuis plusieurs années

La CRP RATP a poursuivi en 2024-2025 un effort continu de modernisation et de sécurisation de son système d'information. Parmi les avancées marquantes :

- Mise en place de règles de sécurité claires (politiques de mot de passe, sensibilisation) ;
- Engagements de confidentialité systématiques pour les collaborateurs ;

- Modernisation du parc informatique et du réseau ;
- Renforcement de la protection des accès via le VDI et un contrôle fin des droits ;
- Surveillance centralisée, alertes automatisées et protection accrue de la messagerie ;
- Sauvegardes protégées et exercices réguliers de restauration ;
- Cloisonnement renforcé du réseau et sécurisation des services en ligne ;
- Intégration d'exigences de sécurité dans les contrats fournisseurs ;
- Suivi mensuel d'indicateurs (mises à jour, protections, tests de reprise, sauvegardes).

Poursuivre les efforts : les actions prévues en 2026-2027

Afin d'atteindre un niveau de sécurité pleinement conforme aux attentes réglementaires et aux recommandations de l'audit IGAS 2025, la CRP RATP prévoit :

- La réalisation d'un test complet du plan de continuité (PCA) et du plan de reprise d'activité (PRA) ;
- Des tests de conformité supplémentaires ;
- L'extension de la double authentification ;
- L'automatisation des procédures de réponse en cas de crise ;
- Un audit de sécurité dédié ;
- La mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration (2026-2027), incluant des engagements en matière de déontologie, conflits d'intérêts et bonnes pratiques cyber.

Grâce à une politique claire, des actions structurantes et une adaptation continue aux exigences réglementaires, la CRP RATP renforce chaque année la sécurité de ses systèmes d'information. Cet engagement vise avant tout à protéger les données, garantir la fiabilité du service, et assurer durablement la confiance des affiliés et des partenaires institutionnels.



« POUR BIEN VIEILLIR » ET LES MAISONS FRANCE SERVICES

Deux dispositifs complémentaires au service des retraités

Face au vieillissement de la population, les attentes évoluent : il ne s'agit plus seulement de vivre plus longtemps, mais de vivre mieux, en restant autonome et accompagné au bon moment. Pour répondre à ces enjeux, les acteurs publics et les organismes de sécurité sociale ont progressivement mis en place des solutions concrètes et accessibles.

Parmi elles, deux dispositifs jouent un rôle clé : le programme « Pour bien vieillir » et le réseau des Maisons France services. S'ils relèvent de logiques différentes, ils se complètent au quotidien et poursuivent une même ambition : faciliter la vie des retraités, partout sur le territoire.

Anticiper, préserver et agir avec « Pour bien vieillir »

Le programme « Pour bien vieillir », porté par les caisses de retraite, repose sur une idée simple : il est possible d'agir, à tout moment, pour préserver son équilibre et sa qualité de vie.

Il propose pour cela une large palette d'actions : ateliers collectifs, conférences, conseils pratiques et ressources en ligne.

Ces initiatives abordent les grands thèmes du quotidien : activité physique, mémoire, alimentation, lien social, logement, numérique, et donnent des clés concrètes pour adopter de bonnes habitudes.

Au delà de ces actions, le dispositif porte une vision plus globale : bien vieillir ne se limite pas à rester en bonne santé, c'est aussi pouvoir continuer à vivre de manière autonome, maintenir des relations sociales et rester acteur de ses choix.

Cette dynamique se traduit concrètement sur le terrain :

- Plus de 10 000 actions de prévention ont été organisées ;
- Et plus de 170 000 participants y ont pris part.

L'année a également été marquée par l'extension du programme à de nouveaux régimes, dont la CRP RATP, aux côtés de la CIPAV, de la CPRPF, de la CAVIMAC, de la CROPERA, de l'ENIM et de la CRPCEN. Cette ouverture renforce la dynamique collective et permet d'élargir l'accès aux actions proposées, en faisant le relais des informations.

Être accompagné au quotidien avec les Maisons France services

Dans un autre registre, les Maisons France services apportent des réponses concrètes aux démarches administratives, souvent perçues comme complexes.

Présentes sur l'ensemble du territoire, elles offrent un accompagnement de proximité pour aider les usagers à comprendre leurs droits, compléter leurs démarches ou utiliser les services en ligne.

Cet accompagnement, à la fois humain et personnalisé, est particulièrement précieux pour les publics les plus fragiles.

Dans ce cadre, la CRP RATP, au travers de l'Union retraite, s'engage progressivement dans ce dispositif, contribuant à renforcer la qualité de service et à faciliter les démarches des assurés.

Une complémentarité au service d'un accompagnement global

Si le dispositif « Pour bien vieillir » et les Maisons France services ont des missions distinctes, leur articulation permet de proposer un accompagnement plus complet.

- En amont, « Pour bien vieillir » aide à préserver son autonomie et à adopter les bons réflexes ;
- Au quotidien, France services facilite l'accès aux droits et simplifie les démarches.

Sur le terrain, cette complémentarité se traduit par une réelle continuité de service : un conseiller peut orienter vers un atelier de prévention, tandis qu'un participant peut être accompagné dans ses démarches administratives si nécessaire.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2025, le dispositif de lutte contre la fraude a permis d'éviter des paiements à tort pour un montant global d'environ 12,3 millions d'euros.

Campagnes	Echantillon	Pensions bloquées	% de risque sur échantillon	Montants des fraudes évitées	Poids des montants sur l'ensemble
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 000	19	1,90 %	833 613,14 €	6,76 %
CUMUL EMPLOI RETRAITE	4	-	0 %-	-	0 %
RÉVERSION	200	7	3,50 %	112 556,10 €	0,91 %
MCE	-	7		25 678,68 €	0,21 %
TOTAL CAMPAGNES	1 204	33		971 847,92 €	7,88 %
SUSPICION DE FRAUDES	19	19	100 %	11 366 193,29 €	92,12 %
TOTAL	1223	52		12 338 041,21 €	100 %

Le dispositif de lutte contre la fraude s'appuie notamment sur des campagnes locales permettant de vérifier :

- Pour les campagnes certificats d'existence que les affiliés résidant sur le territoire national ne sont pas décédés ;
- Pour la campagne cumul emploi-retraite que les règles de cumul sont toujours respectées ;
- Pour la campagne réversion que la situation matrimoniale des bénéficiaires n'a pas été modifiée.

La campagne MCE (Mutualisation des certificats d'existence) concerne quant à elle les demandes de certificats de vie pour les pensionnés résidant à l'étranger et elle est pilotée dans le cadre de l'interbranche.

Par ailleurs, les contrôles réalisés lors des opérations de liquidation permettent de détecter des suspicions de fraude qui font l'objet d'une analyse et d'une fiche de signalement.

En 2025, le montant des fraudes évitées provient à plus de 92 % des signalements liés à des tentatives de fraudes au RIB.

En effet, la CRP RATP a détecté en début d'année 19 tentatives de fraude aux RIB qui ont pu être traitées avant mise en paiement. Le dispositif de sécurisation du circuit de demande de modification de RIB engagée dès 2023 et renforcée en 2024 a donc été efficace et se poursuivra dans les années à venir.



LE NOUVEAU CIRCUIT DE FINANCEMENT DU RÉGIME

La fermeture du régime spécial RATP au 1er septembre 2023, comme celle de cinq autres régimes spéciaux, a marqué une étape structurante dans l'évolution du système de retraite français.

Cette réforme ne modifie pas les droits servis aux affiliés, mais elle transforme en profondeur les modalités de financement des pensions et le cadre institutionnel dans lequel la CRP RATP exerce ses missions.

À compter du 1er janvier 2025, un nouveau schéma de financement s'applique aux régimes spéciaux fermés. Il repose sur une articulation renouvelée entre les ressources propres des caisses et un mécanisme d'équilibrage désormais intégré au régime général.

Cette évolution s'inscrit dans un objectif de simplification et de sécurisation de l'architecture financière du système de retraite, tout en garantissant la continuité du versement des pensions.

Un financement reposant sur des mécanismes complémentaires

Le financement des pensions de retraite versées par la CRP RATP repose sur deux piliers complémentaires.

D'une part, les cotisations vieillesse acquittées par les affiliés du régime, complétées par les ressources propres de la caisse, notamment les produits financiers.

D'autre part, une subvention d'équilibre destinée à couvrir l'écart structurel entre les ressources et les charges, dans un contexte de régime fermé marqué par un déséquilibre démographique durable.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la subvention d'équilibre était versée directement par l'État. À partir de 2025, dans le cadre de l'intégration

progressive des régimes spéciaux fermés au régime général, ce rôle d'équilibreur est désormais assumé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Le régime général se substitue ainsi à l'État comme garant de l'équilibre financier en dernier ressort des régimes intégrés, tout en recevant les financements nécessaires pour remplir cette mission. Cette évolution renforce la cohérence d'ensemble du système et ancre durablement la CRP RATP dans un cadre inter-régimes structuré.

Le transfert du financement de la subvention d'équilibre au régime général ne constitue pas seulement une évolution comptable ou financière.

Il s'est accompagné de la mise en place de nouveaux partenariats institutionnels structurants, au premier rang desquels figurent la CNAV et l'URSSAF Caisse nationale.

Une année 2025 marquée par un nouveau cadre de coopération financière et de nouveaux partenariats structurants avec la CNAV.

En 2025, le montant total des pensions de retraite versées par la CRP RATP s'est élevé à environ 1,42 milliards d'euros. Sur ce total, près de 512 millions d'euros ont été couverts par les cotisations et les ressources propres de la caisse, tandis qu'environ 904 millions d'euros ont été financés par la subvention d'équilibre versée dans le cadre du nouveau dispositif.

La mise en œuvre de ce schéma a nécessité l'adaptation des circuits financiers, des modalités de versement et des dispositifs de suivi, dans un calendrier resserré afin de garantir la continuité des paiements dès le début de l'année 2025.

La relation avec la CNAV s'inscrit dans une logique de coopération renforcée entre organismes de retraite, fondée sur des conventions précisant les modalités financières, les échanges d'informations et les responsabilités de chacun.

LE NOUVEAU CIRCUIT DE FINANCEMENT DU RÉGIME

Ces travaux ont permis de sécuriser les flux financiers, d'assurer une visibilité accrue sur la trésorerie et de garantir le respect des échéances de paiement.

Un rôle central de l'URSSAF Caisse Nationale

En parallèle, des échanges ont été initiés avec l'Urssaf Caisse nationale pour organiser le transfert du recouvrement des cotisations des agents concernés vers le réseau des Urssaf.

Cette évolution, rendue obligatoire par la transformation de la CRP RATP en caisse multi-employeur, nécessite une coordination étroite pour assurer une transition fluide et sécurisée.

Dans ce cadre, l'URSSAF Caisse nationale, désormais gestionnaire des ressources pour la majorité des organismes de protection sociale, joue un rôle central dans la collecte et la gestion des flux.

Le renforcement des liens avec cet acteur majeur a permis d'inscrire la CRP RATP dans des circuits partagés, harmonisés et éprouvés, contribuant à la fiabilité et à l'efficacité du dispositif.

Une transition maîtrisée au service de la continuité de service

La mise en place de la convention, du nouveau circuit de trésorerie et des modalités opérationnelles associées s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Grâce à une mobilisation étroite des équipes et à une coordination avec les partenaires institutionnels, les financements ont pu être assurés dès le mois de janvier 2025, sans rupture ni impact pour les pensionnés.

Cette transition marque une étape importante dans l'évolution du positionnement institutionnel de la CRP RATP.

Elle illustre la capacité de la caisse à s'adapter à un environnement en mutation, tout en s'appuyant sur des partenariats solides pour continuer à assurer pleinement sa mission de service public au bénéfice de ses affiliés et pensionnés.



LES INDICATEURS DE LA COG EN 2025

Réf	Intitulé Indicateur	Résultats 2025	Objectifs 2025
FT 3001	INDICATEUR D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES	35,6 %	26%
RE 400 + 500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS ET DÉRIVÉS DANS LE DÉLA REQUIS	98,7 %	> 98,5 %
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE	89,8%	> 90 %
FT 415	TAUX DE SATISFACTION COMPOSITE PAR MODE DE CONTACT	88,9 %	> 89%
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT NE PAS AVOIR RELANCÉ LA CAISSE	12,2%	< 8,3 %
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT AVOIR RELANCÉ PLUSIEURS FOIS LA CAISSE	79,3%	< 83,2 %
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	94,9 %	> 94 %
FT 801	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	59,1 %	> 57 %
FT 2000	TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS	90,5 %	> 88 %
MRF 230	TAUX DE QUALITÉ DES DOSSIERS VALIDÉS (IQV)	99 %	> 94 %
FT 900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS EN INTRA ET INTERBRANCHE	19,9%	18 %
	TAUX DE DEMANDES DE RETRAITE EN LIGNE (DRIL)	65,1 %	30 %
	MONTANT DES FRAUDES ÉVITÉES	12 338 041€	2 200 000 €
	NOMBRE D'USAGERS / NOMBRE D'ETPA (CDD et CDI)	2 049	> 2250
	TAUX DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE	56,5 %	< 49 %

FT 700	RATIO DE SURFACE UTILE / AGENT	19,2 m2	≤18 M2
D105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	-6,8%	-4 %
MR 130	TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS (TIF)	0 %	< 0,85 %
MRF510	TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS À 24 MOIS	93,5 %	> 88 %
	TAUX DE DISPONIBILITÉ DES APPLICATIONS	99,9 %	> 98,5 %
FT 500	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE DE COURTE DURÉE INFÉRIEUR À 8	1,05 %	≤ 1,05%
FT 601	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	70,5 %	≥ 66 %

LE BUDGET DE LA COG EN 2025

Budgets	COG 2025	Exécuté 2025
CHARGES DE PERSONNEL	3 245 546 €	3 206 190 €
INVESTISSEMENT	176 000 €	102 404 €
FONCTIONNEMENT	1 952 171 €	1 676 900 €
OUVERTURE À LA CONCURRENCE	447 841 €	240 226€
DÉPENSES À CARACTÈRE LIMITATIF	5 821 558 €	5 225 721 €
DÉPENSES À CARACTÈRE ÉVALUATIF	300 019 €	165 656 €
TOTAL CHARGES	6 121 577€	5 391 377 €



Les données démographiques

- 34 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL
- 39 FOCUS RÉFORMÉS
- 40 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL
- 41 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
- 43 LES PERSPECTIVES DU RÉGIME



LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025.



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2024	2025	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	31 467	31 491	0,08%
Démisionnaires	667	690	3,45%
Parents de 3 enfants et +	1 093	1 117	2,20%
Réformés	2 203	2 178	-1,13%
Total	35 430	35 476	0,13%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 052	9 883	-1,68%
Orphelins	222	209	-5,86%
Total	10 274	10 092	-1,77%
PENSIONS D'ORPHELINS			
TOTAL	46 168	46 011	-0,34%

35 430

pensions directes du régime spécial
ont été versées en 2024

35 476

pensions directes
ont été versées en 2025

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2024		2025	
Cadres	4 220	11,91%	4 193	11,82%
Maîtrises	10 267	28,98%	10 275	28,96%
Opérateurs	20 943	59,11%	21 008	59,22%
- conducteurs	3 635	10,26%	3 590	10,12%
- machinistes	7 681	21,68%	7 749	21,84%
- maintenance	3 620	10,22%	3 611	10,18%
- exploitation	5 432	15,33%	5 479	15,44%
- administratifs	575	1,62%	579	1,6%
ENSEMBLE	35 430		35 476	

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2024		Effectif pensions directes au 31/12/2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 303	917	3 273	920
	78,27%	21,73%	78,06%	21,94%
Maîtrises	8 381	1 886	8 362	1 913
	81,63%	18,37%	81,38%	18,62%
Opérateurs	16 663	4 280	16 747	4 261
	79,56%	20,44%	79,72%	20,28%
- conducteurs	3 265	370	3 213	377
- machinistes	6 969	712	7 037	712
- maintenance	3 558	62	3 550	61
- exploitation	2 562	2 870	2 631	2 848
- administratifs	309	266	316	263
ENSEMBLE	28 347	7 083	28 382	7 094



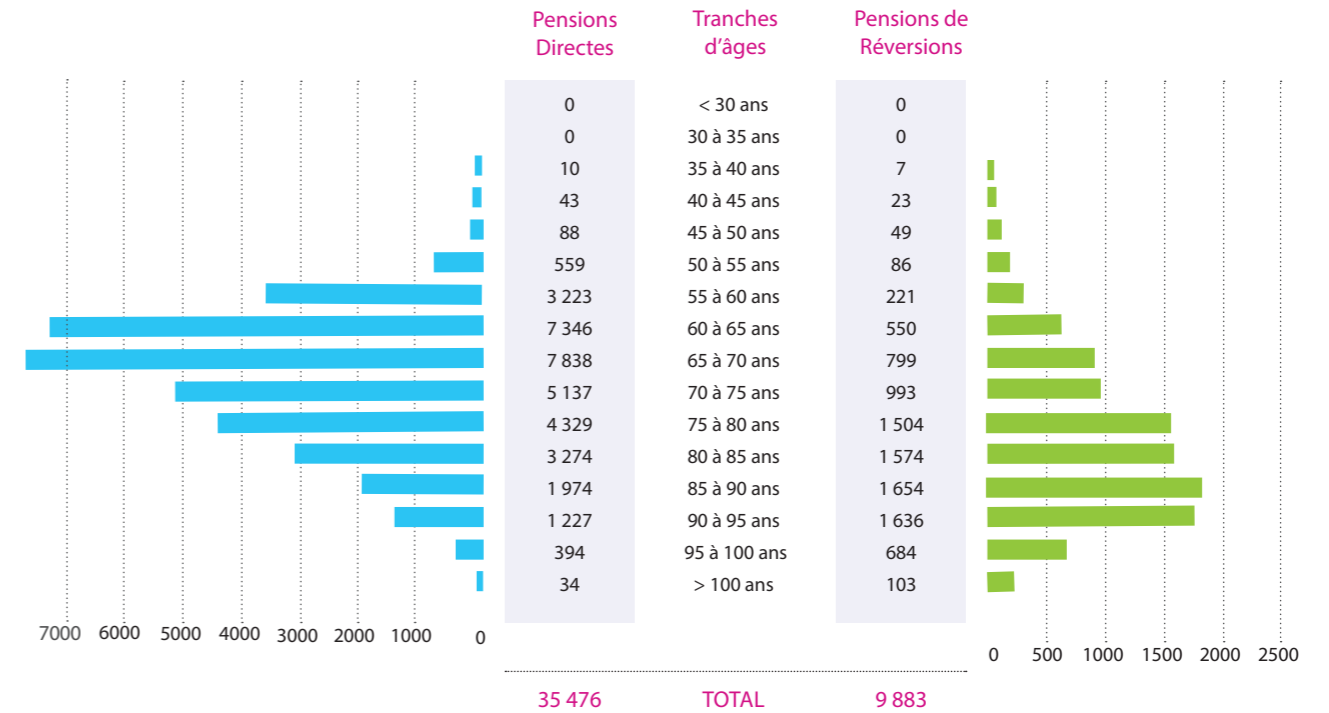
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2025			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	61	21	82	61,12	62,37	61,44
Maîtrises	210	50	260	57,91	58,80	58,08
Opérateurs	561	113	674	57,69	57,47	57,65
- conducteurs	57	10	67	57,70	57,21	57,62
- machinistes	247	20	267	57,68	59,10	57,98
- maintenance	112	1	113	59,10	56,26	59,08
- exploitation	133	77	210	57,89	57,86	57,88
- administratifs	12	5	17	60,63	61,20	60,80
ENSEMBLE	832	184	1 016	58,00	58,39	58,07

57,69 ans
âge moyen des pensions entrants en 2024

58,07 ans
âge moyen des pensions entrants en 2025

→ PYRAMIDE DES ÂGES 2025 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME
(Stock au 31/12/2025)



→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

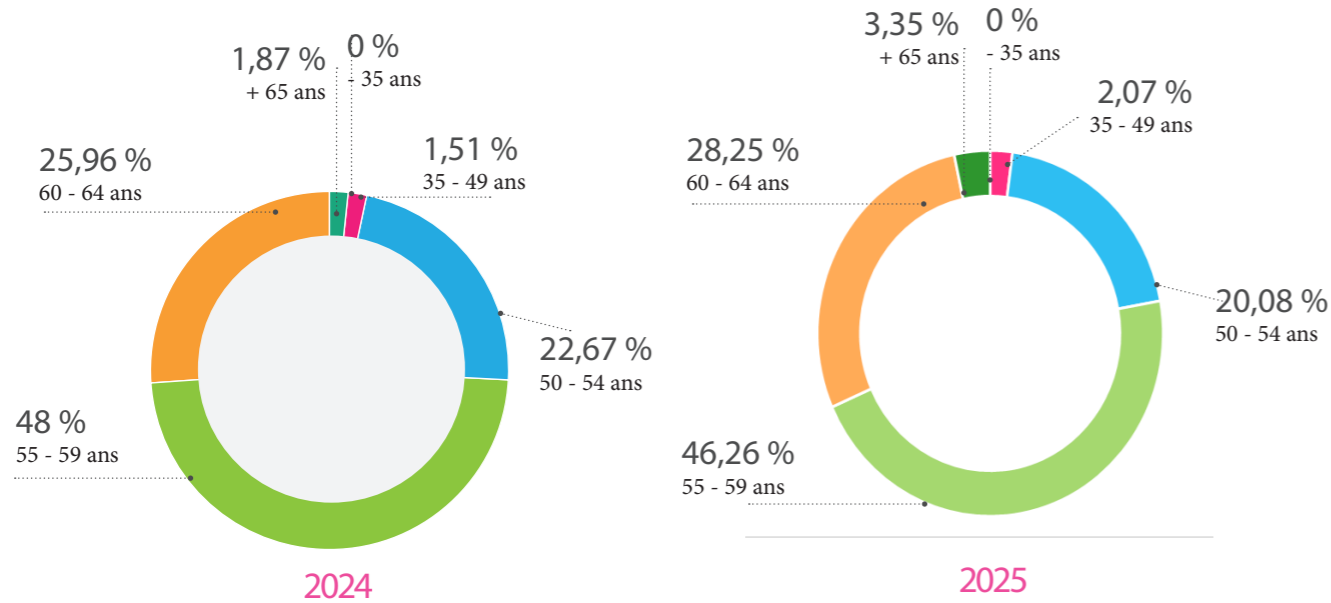
Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2025			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 273	920	4 193	74,78	73,89	74,58
Maîtrises	8 362	1 913	10 275	71,08	69,83	70,85
Opérateurs	16 747	4 261	21 008	69,25	69,74	69,35
- conducteurs	3 213	377	3 590	71,34	62,47	70,41
- machinistes	7 037	712	7 749	71,65	70,46	71,41
- maintenance	3 550	61	3 611	70,68	69,67	70,67
- exploitation	2 631	2 848	5 479	66,39	70,87	68,72
- administratifs	316	263	579	69,79	70,90	70,29
ENSEMBLE	28 382	7 094	35 476	70,42	70,31	70,40

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES AVEC DÉCOTE, SURCOTE ET SANS (FLUX 2025)

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	232	40	272
Départs avec Surcote	47	21	68
Départs sans Décote et sans Surcote	553	123	676
Total	832	184	1 016



→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉ EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2024	2025	ÉVOLUTION	2024	2025	ÉVOLUTION	2024	2025	ÉVOLUTION
Cadres	5 654,92 €	5 620,65 €	-0,61%	5 510,51 €	5 820,94 €	5,63%	5 606,01 €	5 671,94 €	1,18%
Maîtrises	3 682,99 €	3 647,30 €	-0,97%	3 591,72 €	3 676,47 €	2,36%	3 657,67 €	3 652,91 €	-0,13%
Opérateurs	2 576,79 €	2 529,82 €	-1,82%	2 246,57 €	2 395,35 €	6,62%	2 518,09 €	2 507,28 €	-0,43%
TOTAL	3 076,09 €	3 038,49 €	-1,22%	3 157,84 €	3 134,44 €	-0,74%	3 093,85 €	3 055,87 €	-1,23%

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL (STOCK)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2024	2025	ÉVOLUTION	2024	2025	ÉVOLUTION	2024	2025	ÉVOLUTION
Cadres	4 980,95 €	5 114,95 €	2,69%	4 635,67 €	4 772,43 €	2,95%	4 905,92 €	5 039,79 €	2,73%
Maîtrises	3 209,09 €	3 303,79 €	2,95%	3 063,58 €	3 154,39 €	2,96%	3 182,36 €	3 275,98 €	2,94%
Opérateurs	2 308,42 €	2 369,87 €	2,66%	1 919,73 €	1 980,73 €	3,18%	2 228,99 €	2 290,95 €	2,78%
TOTAL	2 886,12 €	2 961,59 €	2,62%	2 575,92 €	2 659,28 €	3,24%	2 824,10 €	2 901,14 €	2,73%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2025			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	2	0	2	53,32	-	53,32
Maîtrises	2	1	3	56,28	54,75	55,77
Opérateurs	35	10	45	48,99	52,51	49,77
- conducteurs	0	0	0	-	-	-
- machinistes	33	9	42	49,34	52,64	50,06
- maintenance	1	0	1	52,27	-	52,27
- exploitation	0	0	0	-	-	-
- administratifs	1	1	2	59,59	53,45	56,52
ENSEMBLE	39	11	50	49,58	52,71	50,27

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2025		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	30	22	52
Maîtrises	93	91	184
Opérateurs	1 447	495	1 942
- conducteurs	86	21	107
- machinistes	953	226	1 179
- maintenance	178	12	190
- exploitation	176	200	376
- administratifs	54	36	90
ENSEMBLE	1 570	608	2 178

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2025 (stock)			Réformés au 31/12/2025 (flux)		
	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Cadres	3 683,22 €	3 328,21 €	3 533,02 €	3 157,15 €	-	3 157,15 €
Maîtrises	2 317,15 €	2 229,30 €	2 273,70 €	2 142,07 €	2 826,18 €	2 370,10 €
Opérateurs	1 362,15 €	1 249,31 €	1 333,39 €	1 470,79 €	1 544,81 €	1 487,24 €
ENSEMBLE	1 463,07 €	1 471,21 €	1 465,34 €	1 591,70 €	1 661,30 €	1 607,01 €



LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUF(S)(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2025	Âge moyen des pensions éteintes 2025	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2025
Hommes	76,09	88,34	9,46
Femmes	75,52	90,33	17,97
ENSEMBLE	75,55	90,25	17,63

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2025 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2024	2025	Évolution
Opérateur	1 011,02 €	1 016,20 €	0,51%
Maîtrise	1 319,68 €	1 386,18 €	5,04%
Cadre	2 023,02 €	2 012,12 €	-0,54%
TOTAL	1 087,47€	1 248,53€	14,81 %%

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

	2025			ENSEMBLE
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	
Total réversions	861,01 €	1 202,82 €	1 987,64 €	1 071,95 €
Veuves, veufs	909,33 €	1 234,78 €	2 044,49 €	1 118,44 €
Orphelins	291,68 €	401,37 €	600,13 €	331,70 €

LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2024	2025	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 941	3 949	0,20%
Pensions de réversion veufs(ves)	778	763	-1,93%
Total	4 719	4 712	-0,15%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 422	3 387	-1,02%
- ARRCO	2 361	2 208	-6,48%
- AGIRC	209	204	-2,39%
- ARRCO-AGIRC	852	975	14,44%
Pensions de réversion veufs(ves)	958	933	-2,61%
- ARRCO	740	685	-7,43%
- AGIRC	41	40	-2,44%
- ARRCO-AGIRC	177	208	17,51%
Total	4 380	4 320	-1,37%
TOTAL	9 099	9 032	0,74%

LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

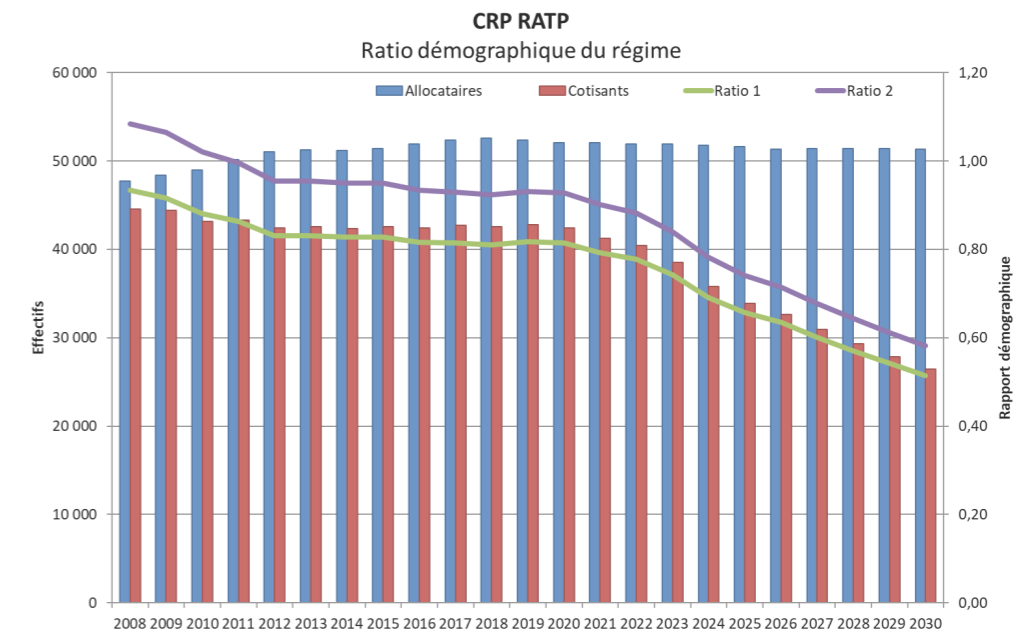
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS (FLUX)

Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2024	113,34 €	60,74 €	98,18 €	86,48 €
2025	116,10 €	61,37 €	99,33 €	86,21 €

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2025

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes de Coordination			
Ensemble	63,34	83,51	22,16
Pensions de réversion de Coordination			
Ensemble	73,96	87,34	18,05

Perspectives relatives au ratio démographique



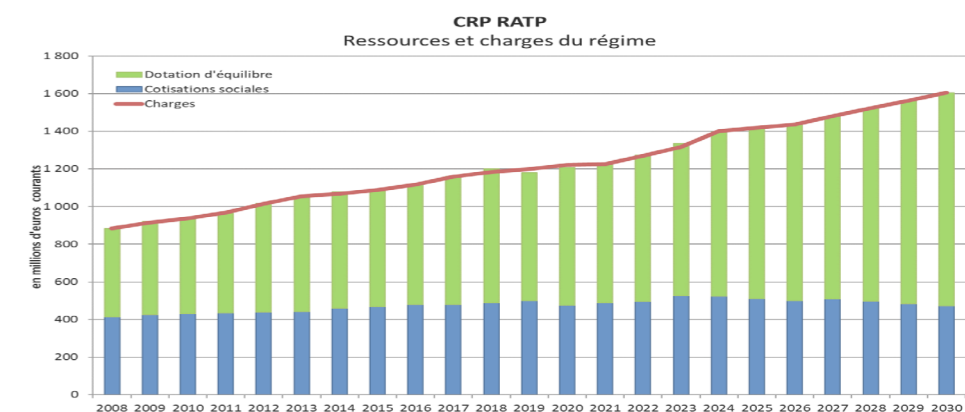
Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion) ;
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + 50% x Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse quasi-constante, et continuera à diminuer dans les années à venir, en particulier depuis la fermeture du régime.

Perspectives financières



Du fait de l'augmentation rapide des prestations servies par le Régime Spécial, et malgré une baisse ponctuelle en 2019, il est anticipé une hausse de la dotation d'équilibre (906 M€ en 2025, 1 130 M€ en 2030).

NB : ces données n'incluent pas les conséquences ou les impacts des transferts à venir dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des transports publics de voyageurs en Ile de France.



Les annexes financières

44 TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2025

45 CERTIFICATION DES COMPTES



TRÉSORERIE DU RÉGIME

Financement du régime en 2025 en K€	2024	2025	Variation 2024/2025
Charges	1 401 404,63	1 418 463,02	1,22%
Produits	1 399 129,31	1 418 463,02	1,38%
Résultat comptable	-2 275,32	0,00	-100,00%
Fonds de roulement	26 706,18	-198,14	-100,74%
Besoin en fonds de roulement	23 899,16	44 521,55	86,29%
Trésorerie nette	50 605,34	44 323,41	-12,41%
Recettes (cotisations)	522 768,60	510 902,88	-2,27%
Subvention de l'Etat	874 750,00	904 201,38	3,37%
Répartition subvention de l'Etat	62,59%	63,90%	2,08%

CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes d'un organisme de sécurité sociale sont audités par une instance chargée de la certification en application de l'article 5 du décret n°2008-1514 du 30 décembre 2008.

La CRPRATP est auditée par le Cabinet de commissaires aux comptes MAZARS.

L'arrêté des comptes de l'année comptable 2025 a été réalisé suivant plusieurs approches : audit du dispositif de contrôle interne, audit de la sécurité des systèmes d'information et audit financier.

Les vérifications réalisées portent sur l'ensemble des processus de la caisse et ces travaux d'arrêté des comptes mobilisent de ce fait l'ensemble des

acteurs de la caisse.

Le résultat de ces différents travaux a permis au cabinet MAZARS de certifier sans réserve les comptes de la CRPRATP.





201 Rue Carnot,
94127 Fontenay-sous-Bois cedex
tél : 01.49.72.72.20
www.crpratp.fr